

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL DES MAIRES TENUE LE  
MERCREDI 9 MARS 2011, À 19 HEURES 30,  
À LA SALLE DU CONSEIL DES MAIRES  
DE LA MRC DES APPALACHES  
3830, BOULEVARD FRONTENAC, THETFORD MINES**

SONT PRÉSENTS :

M.	Marco Tanguay	Thetford Mines
Mme	Nicole Bourque	Saint-Pierre-de-Broughton
M.	Philippe Chabot	Saint-Jacques-de-Leeds
M.	Yves Samson	Saint-Joseph-de-Coleraine
M.	Denis Fortier	Saint-Fortunat
M.	André Gosselin	Disraeli Paroisse
M.	Ghislain Hamel	Saint-Jean-de-Brébeuf, préfet
Mme	Jessika Lacombe	Saint-Adrien-d'Irlande
M.	Jacques Laprise	Saint-Julien
M.	Steven Laprise	St-Jacques-le-Majeur
M.	Kaven Mathieu	East Broughton
M.	René Gosselin	Adstock
M.	André Rodrigue	Disraeli Ville
M.	Guy Roy	Sacré-Cœur-de-Jésus
M.	Daniel Talbot	Sainte-Praxède
M.	Paul Vachon	Kinnear's Mills
M.	Bruno Vézina	Irlande
M.	Christian Dostie	Saint-Jean-de-Brébeuf

**EST ABSENT :**

M.	Gérald Grenier	Sainte-Clotilde-de-Beauce
M.	Loïc Lenoir	Beaulac-Garthby

**1 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

La séance est ouverte sous la présidence du préfet et maire de la municipalité de Saint-Jean-de-Brébeuf, M. Ghislain Hamel. Mme Marie-Eve Mercier, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à la réunion.

**2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CM-2011-03-6180**

Il est proposé par M. Kaven Mathieu et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance précédente
  - 3.1. Procès-verbal de la séance du 9 février 2011
  - 3.2. Affaires découlant du procès-verbal du 9 février 2011
4. Période de questions
5. Rapport des comités

6. Correspondance
  - 6.1. Demande d'appui pour le Séminaire de Sherbrooke pour créer un nouveau programme d'étude technique, soit Techniques d'intervention en loisirs
  - 6.2. Gala des Grands prix du tourisme Desjardins de la Chaudière-Appalaches
7. Demande de rencontre
  - 7.1. Office de tourisme
8. Gestion financière et administrative
  - 8.1. Comptes payés
  - 8.2. Entériner décision prise par le CA concernant congédiement de l'employée #130
  - 8.3. Technopole
  - 8.4. PGMR
  - 8.5. Évimbéc- cautionnement d'exécution
  - 8.6. Séance du conseil du mois d'août
  - 8.7. Colloque ADGMRCQ
  - 8.8. Cogesaf – paiement cotisation
9. Aménagement du territoire
  - 9.1. Certificats de conformité
  - 9.2. Modification du schéma d'aménagement révisé
  - 9.3. Demande d'exclusion de la zone agricole présentée par la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds
  - 9.4. Révision du schéma d'aménagement
  - 9.5. Règlement 108 ayant pour but d'assurer la protection du couvert forestier et l'aménagement durable de la forêt privée
  - 9.6. Nomination d'un résidant de la MRC au comité consultatif agricole
  - 9.7. Représentant de la MRC à des rencontres ou réunion
  - 9.8. Demande de prolongation de délai pour l'adoption du premier projet du schéma d'aménagement révisé
10. Bouge Bien Bouffe Bien
  - 10.1. Remplacement de Mme Jessika Lacombe
11. CLD
  - 11.1. Nomination de M. Jacques Côté à la Table sectorielle Éducation
12. Pacte rural
  - 12.1. Association des riverains du lac Bolduc – Adstock
  - 12.2. Municipalité St-Joseph-de-Coleraine
  - 12.3. Ville de Disraeli
  - 12.4. Municipalité de St-Fortunat
13. Développement économique
  - 13.1. Journée de la ruralité
  - 13.2. La grande randonnée
  - 13.3. MRC de tous âges
14. Affaires nouvelles
  - 14.1. Semaine des adultes en formation – aide financière
  - 14.2. Renouvellement des assurances de la MRC
  - 14.3. Service incendie vs Gaz naturel
  - 14.4. Souper des municipalités
  - 14.5. Souper de cabane à sucre
15. Prochaine réunion du Conseil des maires
16. Levée de la séance

Adopté

### **3 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

#### **3.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 9 février 2011**

CM-2011-03-6181

Il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 9 février 2011.

Adopté

#### **3.2 Affaires découlant du procès-verbal de la séance du 9 février 2011**

##### **3.2.1 Communiqué de presse concernant MRNF**

La directrice générale confirme et remet à tous, une copie du communiqué de presse que la MRC a fait, concernant la confirmation par la Ministre, du maintien des emplois et services au bureau de la protection de la faune à Thetford Mines.

### **4 PÉRIODE DE QUESTION**

CM-2011-03-6182

Mme Sonia Lévesque, représentante du Réseau des groupes de femmes Chaudières-Appalaches nous rencontre afin de nous sensibiliser sur le dossier : «Pour que l'égalité rayonne en Chaudière-Appalaches». Suite à cette discussion, une demande de déclaration de principe est faite.

Il est proposé par M. Bruno Vézina et résolu unanimement, de signer la déclaration de principe au nom de la MRC des Appalaches, qui fait en sorte que nous reconnaissons :

- l'égalité et la parité entre les femmes et les hommes;
- que la présence des femmes dans les instances décisionnelles assure une juste représentation démocratique
- que l'expertise des femmes apporte une richesse dans leur milieu et dans le développement dans notre milieu

Et que par cette déclaration, la MRC des Appalaches s'engage à promouvoir les principes d'égalité et de parité au sein de son organisation et à faire connaître ses actions dans son milieu.

adopté

### **5 RAPPORT DES COMITÉS**

La directrice générale dépose le procès-verbal du CA de l'assemblée du 1<sup>er</sup> février 2011.

## **6 CORRESPONDANCE**

### **6.1 Demande d'appui pour le Séminaire de Sherbrooke pour créer un nouveau programme d'études techniques d'intervention en loisirs**

Le Séminaire de Sherbrooke s'apprête à demander un permis pour créer un nouveau programme d'études techniques, soit Techniques d'intervention en loisirs. Nous avons reçu d'eux une demande d'appui à cet effet.

Lors de la rencontre du C.A. il a été demandé à la directrice générale de prendre des informations sur ce programme et de vérifier auprès du Cégep Beauce-Appalaches si un tel projet est en processus dans notre région. Après vérification, nous avons appris qu'effectivement un projet semblable est sur le point de se développer dans notre région donc il serait favorable d'attendre ce projet et de l'appuyer puisqu'il touchera directement notre territoire.

La directrice générale transmettra au Séminaire de Sherbrooke une correspondance mentionnant le non-appui de leur projet vu les circonstances ci-haut mentionnées.

### **6.2 Gala des Grands prix du tourisme Desjardins de la Chaudière-Appalaches**

**CM-2011-03-6183**

Il est proposé par M. André Rodrigue et résolu unanimement que M. Hamel soit autorisé à représenter la MRC des Appalaches lors de ce gala des Grands prix du tourisme Desjardins de la Chaudière-Appalaches qui se tiendra vendredi le 8 avril 2011 au centre des congrès de Lévis, au coût de 100\$ et que les frais de déplacement lui soient remboursés.

Adopté

## **7 DEMANDE DE RENCONTRE**

Nous rencontrerons le 13 avril prochain, des gens de l'Office du Tourisme à 18h45

## **8 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

### **8.1 Comptes payés**

**CM-2011-03-6184**

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement d'adopter la liste des comptes payés telle que présentée par la directrice générale à savoir :

Période du 13 février 2011 au 9 mars 2011:

Chèques numéros 184 à 223  
Paiement par transactions bancaires de 12011001 à 12011011  
Le tout pour un montant de 556 838.43\$

Adopté

**8.2 Entériner décision prise par le C.A. concernant congédiement de l'employée #130**

**CM-2011-03-6185**

Attendu que suite à de circonstances graves survenues le 17 février 2011, la directrice générale a remis une lettre à l'employée #130 afin que celle-ci demeure chez elle, avec rémunération, pour fin d'enquête.

L'enquête démontre que l'employée a dépassée plusieurs limites :

- tenu un langage injurieux à l'égard d'une collègue;
- tenu un langage grossier et injurieux à l'égard de sa supérieure notamment en présence d'un tiers qui était en rencontre avec cette dernière et par la suite devant des collègues de travail;
- manqué de loyauté envers son employeur en jetant le discrédit sur l'organisation devant une citoyenne présente à la réception;

En conséquence il est proposé par Madame Jessika Lacombe et résolu unanimement d'entériner la décision prise par le C.A, soit celle de congédier l'employée #130.

Adopté

**8.3 Technopole**

M. Hamel fait un bref résumé de la dernière rencontre qu'il a eu avec la Technopole de la région de Thetford. Ce sujet reviendra à une séance ultérieure, car beaucoup d'interrogations de la part des élus donc nous prendrons plus d'informations à ce sujet.

**8.4 PGMR**

**CM-2011-03-6186**

Attendu que le regroupement des MRC des Appalaches, la Nouvelle-Beauce, Beauce-Sartigan, Robert-Cliche et de la RICBS se trouve présentement à une étape clé dans sa démarche visant à implanter une infrastructure de traitement et de valorisation des matières résiduelles générées sur son territoire;

Attendu que le regroupement se doit, à cette étape, de connaître la nature des différents coûts liés à l'implantation du projet afin de déterminer l'envergure des coûts annuels qui seront défrayés par les usagers;

Attendu que Consultants enviroconseil nous on transmis une offre de services professionnels;

En conséquence il est proposé par Monsieur Bruno Vézina, et résolu unanimement de mandater, pour un coût total de 16 670\$ plus taxes, la firme Consultants enviroconseil afin d'effectuer ces travaux. Ce montant sera ventilé comme suit :

- 1- Identification de tous les éléments de coûts à inclure dans l'analyse 750\$
- 2- Évaluation des coûts indirects 3250\$
- 3- Influence du programme de traitement des M.O. 1800\$
- 4- Évaluation des coûts de transport 870\$
- 5- Autres coûts 1000\$
- 6- Estimation des coûts unitaires 3200\$
- 7- Analyse de la variation des coûts 1750\$
- 8- Rapport et présentation 4250\$

L'échéancier de travail sera établi de façon à produire le rapport pour le début juin 2011.

Puisqu'on aborde le sujet PGMR il est également résolu de remettre sur pied le comité PGMR de la MRC des Appalaches qui est formé par M. Bruno Vézina, M. Jacques Laprise, Mme Nicole Bourque et M. Philippe Chabot afin d'avoir un meilleur suivi de ce dossier.

Adopté

#### **8.5 Évimbec – cautionnement d'exécution**

La directrice générale mentionne que les travaux concernant le contrat de numérisation des matrices graphiques respectent l'échéancier. Elle a d'ailleurs reçu le cautionnement d'exécution d'Évimbec.

#### **8.6 Séance du conseil du mois d'août 2011**

CM-2011-03-6187

Attendu que suite au calendrier des séances des maires de la MRC des Appalaches adopté le 24 novembre dernier, il n'y avait aucune séance de prévue au mois de juillet 2011.

Attendu que depuis les dernières années, nous constatons que les vacances se prennent de plus en plus au niveau du mois d'août.

Attendu que le personnel de la MRC des Appalaches prend majoritairement leurs congés à ce mois de l'année et qu'au niveau du ministère plusieurs gens sont aussi en congés.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Steeven Laprise et résolu, unanimement, d'annuler la réunion du C.A prévue le 2 août 2011 et celle du C.M. prévue le 10 août 2011 et de les devancer au mois de juillet soit le 5 juillet 2011 pour la réunion du C.A. et le 13 juillet 2011 pour la réunion du C.M.

Adopté

#### **8.7 Colloque ADGMRCQ**

**CM-2011-02-6187A**

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement, d'autoriser Marie-Eve Mercier, directrice générale, à assister au colloque du printemps de l'ADGMRCQ qui se tiendra les 27, 28 et 29 avril prochain à Montebello. Que les frais d'inscriptions s'élèvent à 320\$ et que les frais de déplacement et de séjour lui soient remboursés.

Adopté

## **8.8 Cogesaf**

**CM-2011-03-6188**

Il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement d'autoriser le renouvellement de notre adhésion au Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) pour l'année 2011-2012 au cout de 50\$

Adopté

## **9 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **9.1 Certificats de conformité**

#### **9.1.1 Ville de Thetford Mines – Règlement 390 (projet 2011-28-PU)**

**CM-2011-03-6189**

Il est proposé par M. Yves Samson et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 390 (projet 2011-28-PU) de la Ville de Thetford Mines amendant le règlement du plan d'urbanisme 147 afin de modifier l'aire d'affectation résidentielle RA et la création de la nouvelle aire d'affectation résidentielle RB.

Adopté

#### **9.1.2 Ville de Thetford Mines – Règlement 391 (projet 2011-29-PU)**

**CM-2011-03-6190**

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 391 (projet 2011-29-PU) de la Ville de Thetford Mines amendant le règlement du plan d'urbanisme 147 afin de modifier le plan d'urbanisme suite à l'entrée en vigueur du règlement 120 de la MRC. Règlement dans le but de permettre la réalisation du projet de mise en valeur du patrimoine minier (projet KBB).

Adopté

#### **9.1.3 Ville de Thetford Mines – Règlement 389**

CM-2011-03-6191

Il est proposé par M. Steeven Laprise et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 389 de la Ville de Thetford Mines décrétant une dépense et un emprunt de 577 000 \$ pour des travaux d'infrastructures de développement domiciliaire des rues Bélanger, Grégoire et Bergeron. Ce règlement ne va pas à l'encontre des objectifs poursuivis par le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Appalaches.

Adopté

## 9.2 Modification du schéma d'aménagement révisé

### 9.2.1 Adoption du projet de règlement 126 – St-Pierre-de-Broughton

#### 9.2.1.1 Avis de motion – règlement 126

Un avis de motion est donné par Kaven Mathieu à l'effet qu'un règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure, en vue de modifier les aires d'affectations agricoles dynamique et viable dans les limites de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton.

#### 9.2.1.2 Adoption du projet de règlement de modification 126

CM-2011-03-6192

Il est proposé par Paul Vachon et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement de modification numéro 126 du schéma d'aménagement de la MRC des Appalaches.

Il est de plus résolu d'adopter le document indiquant la nature des modifications que la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton devra adopter advenant la modification du schéma.

#### **Municipalité visée : Saint-Pierre-de-Broughton**

Documents concernés : **Plan d'urbanisme et règlement de zonage**

Nature des modifications à apporter :

- *Plan d'urbanisme*

La municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton devra modifier son plan d'urbanisme afin de modifier les limites des affectations agricoles dynamique et viable telles qu'illustrées sur les plans parcellaires (annexes A et B) accompagnant le projet de règlement 126 de la MRC des Appalaches.



- *Règlement de zonage*

La municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton devra modifier son règlement de zonage en conformité avec le règlement 126 de la MRC des Appalaches.

Adopté

#### 9.2.1.3 Formation de la commission

**CM-2011-03-6193**

Il est proposé par Jacques Laprise et résolu unanimement de nommer Messieurs Luc Berthold, André Rodrigue et Guy Roy pour former, en compagnie de M. Ghislain Hamel, préfet, la commission qui entendra et expliquera aux contribuables la modification du schéma d'aménagement, conformément aux dispositions de l'article 53.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, c. A-19.1).

Il est de plus résolu, conformément à l'article 53.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, c. A-19.1), de déléguer à la directrice générale et secrétaire trésorière de la MRC des Appalaches le pouvoir de fixer les dates, les heures et les lieux de toutes assemblées publiques sur la projet de règlement 126.

Adopté

#### 9.2.1.4 Modification de délai

**CM-2011-03-6194**

Il est proposé par Bruno Vézina et résolu unanimement d'établir que le délai accordé aux municipalités pour formuler l'avis sur le projet de règlement 126, prévu à l'article 52 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, est de 20 jours au lieu de 45.

Adopté

#### 9.2.1.5 Avis au Ministre

**CM-2011-03-6195**

Attendu que le Conseil d'une MRC peut demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire son avis sur une modification de son schéma d'aménagement;

Il est proposé par René Gosselin et résolu unanimement de demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire son avis relativement au projet de règlement numéro 126.

Adopté

#### 9.2.1.6 Avis public de consultation pour le projet de règlement 126

CM-2011-03-6196

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée :

Que le Conseil des maires de la MRC des Appalaches, suite à l'adoption du projet de modification du schéma d'aménagement révisé portant le numéro 126 par sa résolution numéro CM-2011-03-6192, à la séance du 9 mars 2011, tiendra une assemblée publique de consultation :

Le mardi, 12 avril 2011, à 19 heures, à la salle du conseil des maires de la MRC des Appalaches, sise au 3830, boulevard Frontenac Ouest, Thetford Mines.

Au cours de cette assemblée publique, la Commission expliquera les modifications proposées et leurs effets sur le plan d'urbanisme et le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton.

Une copie du projet de règlement 126 est disponible pour consultation au bureau municipal de chacune des municipalités de la MRC des Appalaches.

#### **Résumé du projet de règlement 126**

Modifier la carte des aires d'affectation du schéma d'aménagement afin d'identifier comme affectation agricole viable, au lieu d'une affectation agricole dynamique, un territoire comprenant les lots 7A, 7B, 7C, 8A,8B, 8C, 8D, 8E et 8F du rang 13 du Canton de Leeds et les lots 7 et 8A du rang 14 du Canton de Leeds d'une superficie d'environ 309 hectares et d'identifier comme affectation agricole dynamique au lieu d'une affectation agricole viable un territoire comprenant les lots 3D, 4A, 5B, 5D, 5F, 5H, 6A, 6C, 6E et 6F du rang 8 du Canton de Broughton ainsi que les lots 4A, 4B, une partie des lots 4E, 4F, 4G et les lots 5A et 5C du rang 9 du Canton de Broughton représentant une superficie d'environ 248 hectares.

#### 9.2.2 **Demande présentée par la municipalité de Beulac-Garthby**

La municipalité de Beulac-Garthby a adopté une résolution le 7 février 2011 demandant à la MRC de modifier le schéma d'aménagement afin de remplacer une partie de l'affectation agroforestière par l'agrandissement de l'affectation de villégiature.

Cette demande touche les lots 26, 27, 28 du rang 1 Sud, secteur lac Coulombe (superficie d'environ 60 hectares) ainsi que le lot 1 du rang Central (environ 19 hectares)

Cette demande est en partie la même que celle formulée par la municipalité en 2005 et qui avait été totalement refusée par le MAMROT (projet de règlement 91 de la MRC). À partir de ces commentaires formulés par le MAMROT à cette époque, la MRC demande à la municipalité de Beaulac-Garthby d'étoffer sa demande avant de donner suite à ce dossier.

### 9.3 Demande d'exclusion de la zone agricole présentée par la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds

CM-2011-03-6197

Dossier de la CPTAQ	à venir	
Demandeur	Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds	
Lots	volet 1	9-i-7 et 9 i-7-P
	volet 2	9-a-P
Rang	Rang 9	
Cadastre	Canton de Leeds	
Superficies visées	volet 1	1 798 mètres carrés
	volet 2	228 570 mètres carrés (environ 22,8 hectares)

**Attendu** que la Commission de protection du territoire agricole, en vertu de l'article 58 de la LPTAAQ, aura à solliciter une recommandation sur la demande d'exclusion de la zone agricole formulée par la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds;

**Attendu** que la municipalité, avant d'acheminer sa demande d'exclusion à la CPTAQ, peu demander la recommandation de la MRC;

**Attendu** que la demande d'exclusion de la zone agricole, présentée par la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds, comporte deux volets, le premier devant servir à des fins résidentielles et le second à des fins industrielles;

**Attendu** que ces deux volets peuvent se résumer ainsi :

Premier volet : Demande d'exclusion d'une parcelle de terrain, de 1 798 mètres carrés qui est contiguë au périmètre d'urbanisation. Lors d'une précédente demande d'exclusion de la zone agricole (dossier 350559 de CPTAQ), cette parcelle avait été omise.

Deuxième volet : Demande d'exclusion de la zone agricole d'une superficie d'environ 22,8 hectares afin d'agrandir le *parc industriel* qui est totalement occupé.

**Attendu** que la recommandation de la MRC doit tenir compte des objectifs du schéma d'aménagement et des dispositions du document complémentaire;

**Attendu** que les terrains visés par les deux volets de la demande d'exclusion se situent en aire d'affectation agricole dynamique;

**Attendu** que le conseil des maires de la MRC a demandé au Comité consultatif agricole une recommandation sur la demande d'exclusion présentée par la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds;

**Attendu** que le comité consultatif agricole, lors de sa réunion tenue le 24 février 2011, a formulé une recommandation favorable à la demande d'exclusion concernant la parcelle de terrain de 1 798 mètres carrés;

**Attendu** que le comité consultatif agricole, après analyse de la demande d'exclusion d'une superficie de 22,8 hectares, faisait la recommandation suivante : *Le CCA comprend que la municipalité n'a plus d'espace disponible à des fins industrielles cependant, il considère qu'une superficie d'environ 12 hectares serait amplement suffisant pour combler les besoins en espace industriel pour les 5 prochaines années. Puisque les superficies visées constituent des terres en culture à bon potentiel agricole, le CCA suggère de conserver le plus longtemps possible ces superficies en vocation agricole. Ainsi, le CCA recommande à la MRC d'appuyer uniquement une demande d'exclusion d'une superficie d'environ 12,5 hectares.*

**Attendu** que la MRC doit motiver sa recommandation sur les critères formulés à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

**Attendu** que la MRC considère qu'il est pertinent de baser sa recommandation sur les critères de l'article 62 essentiellement pour la parcelle de 22,8 hectares devant servir à des fins résidentielles. L'autre parcelle de 1 798 mètres carrés constituant uniquement une correction d'omission d'une demande d'exclusion précédente;

**Attendu** que l'analyse de la demande, fondée sur les critères dudit article 62, peut être résumée ainsi :

#### **1. Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants**

D'après le classement des sols selon l'inventaire des terres du Canada, les sols, de la partie visée du lot 9-a-P du rang 9, correspondent à des sols de classe 4 à 60% et de classe 5 à 40% ce qui constitue de bons potentiels agricoles comparativement à la majorité des sols de la MRC qui est associée à des sols de classe 7;

**2. Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture**

La possibilité d'utiliser ces sols à des fins agricoles est bonne pour la culture des plantes fourragères.

**3. Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants**

Les conséquences sont jugées moyennes puisqu'il y aura une perte en superficie agricole suite à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation cependant la perte de ces superficies n'aura pas de conséquence négative importante sur les exploitations agricoles existantes.

**4. Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale**

L'agrandissement éventuel du périmètre d'urbanisation (agrandissement nécessaire afin de permettre des usages industriels) aura un impact limité (application des distances séparatrices) compte tenu de l'éloignement des bâtiments agricoles existants et compte tenu également que la recommandation de la MRC vise un territoire faisant face au secteur industriel existant limitant ainsi l'impact de l'application des distances séparatives relatives à un périmètre d'urbanisation.

**5. La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement telle que définie par Statistique Canada ou sur un lot compris dans le territoire de la Commission de développement de la métropole**

La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds a démontré qu'il n'y a pas d'autres emplacements pour agrandir son *parc industriel*.

**6. L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole**

La MRC considère que la demande n'aura aucun effet touchant cet élément.

**7. L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région**

La MRC considère que la demande n'aura aucun effet touchant cet élément.

**8. La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture**

La MRC considère que la demande n'aura aucun effet touchant cet élément.

**9. L'effet sur le développement économique de la région sur une preuve soumise par une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique**

L'agrandissement du *parc industriel* aura un effet positif sur la communauté en contribuant à la création d'emplois et au développement économique de la municipalité.

**10. Les conditions socioéconomiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie**

La MRC considère que la demande n'aura aucun effet touchant cet élément.

**En conséquence**, compte tenu des éléments énoncés précédemment, il est proposé par Paul Vachon et résolu unanimement de décréter ce qui suit, à savoir :

La MRC des Appalaches appuie la demande d'exclusion de la zone agricole, présentée par la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds, d'une parcelle de terrain d'une superficie de 1 798 mètres carrés située sur une partie du lot 9-i-P et sur une partie du lot 9-i du rang 9 du Canton de Leeds telle que représentée sur un croquis accompagnant la demande déposée à nos bureaux le 3 février 2011 par Me Pierre Turcotte, consultant en zonage agricole.

La MRC des Appalaches appuie en partie la demande d'exclusion de la zone agricole présentée par la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds concernant l'agrandissement de son *parc industriel*. La MRC recommande à la Commission de protection du territoire agricole d'accorder une exclusion d'une parcelle de terrain d'une superficie d'environ 12,5 hectares situés sur une partie du lot 9-a-P du rang 9 du Canton de Leeds. La parcelle faisant l'objet de ladite recommandation est illustrée sur un plan annexé à la demande.

La MRC donne un avis que les demandes ne respectent pas les aires d'affectations du schéma d'aménagement mais respectent toutefois les objectifs de celui-ci ainsi que le contenu de son document complémentaire et qu'advenant une réponse favorable de la Commission de protection du territoire agricole, la MRC procèdera à une modification du schéma d'aménagement afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds.

Adopté

#### **9.4 Révision du schéma d'aménagement**

##### **9.4.1 Demande à portée collective – article 59 LPTAA**

Un bref retour sur la rencontre tenue le 23 février à la salle du conseil des maires. On discute de la vision gouvernementale versus la vision des élus qui ne semble pas être la même.

#### **9.5 Règlement 108 ayant pour but d'assurer la protection du couvert forestier et l'aménagement durable de la forêt privée.**

**CM-2011-03-6198**

**9.5.1** Il est proposé par M. Paul Vachon et résolu unanimement de nommer Jacques Thibodeau au sein du comité concernant le règlement sur l'abattage d'arbres en remplacement de Cynthia Boucher.

Adopté

#### **9.6 Nomination d'un résidant de la MRC au comité consultatif agricole**

**CM-2011-03-6199**

Attendu que suite au départ de Mme Solange Bolduc Dostie, le poste de représentant de la communauté devant siéger au sein du comité consultatif agricole est vacant.

Attendu que conformément à l'article 3.3 du règlement 72 de la MRC, le conseil des maires doit nommer une personne qui réside sur le territoire de la MRC et que cette personne ne doit être ni un membre de l'UPA ni un élu.

En conséquence, il est proposé par M. Bruno Vézina et résolu unanimement de nommer M. Jonathan Brière à titre de résidant de la MRC au sein du comité consultatif agricole.

Adopté

#### **9.7 Représentation de la MRC à des rencontres ou réunion**

**9.7.1** Il y aura un colloque les 30, 31 mars et 1<sup>er</sup> avril ayant pour thème : gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec. Ce colloque n'est pas une activité donnée par une association à laquelle la MRC est membre, donc aucun budget n'est prévu pour cette formation. Nos associations nous ferons part éventuellement de leur formation.

##### **9.7.2 Journée d'information technique, actions ciblées pour une gestion des cours d'eau éclairée**

**CM-2011-03-6200**

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement d'autoriser M. Jacques Thibodeau à assister à une journée

visant à informer et outiller le milieu municipal sur les processus d'érosion et leur gestion ainsi que le rôle des milieux humides et les responsabilités des municipalités envers ces environnements. Cette journée se tiendra le 23 mars 2011 au Manoir du lac William à St-Ferdinand au coût de 30.00\$ incluant le repas du midi. Que les frais de déplacements lui soient remboursés.

Adopté

**9.8 Demande de prolongation de délai pour l'adoption du premier projet du schéma d'aménagement révisé**

**CM-2011-03-6201**

Il est proposé par M. André Rodrigue, et résolu unanimement de demander une nouvelle prolongation de 6 mois, soit jusqu'au 10 octobre 2011 concernant le dépôt du premier projet de schéma d'aménagement révisé de la MRC des Appalaches.

Adopté

**10 BOUGE BIEN BOUFFE BIEN**

**10.1 Remplacement de Mme Jessika Lacombe**

**CM-2011-03-6202**

Attendu que Mme Jessika Lacombe désire se faire remplacer au sein du comité Bouge Bien Bouffe Bien, vu le nombre accrue de rencontres;

Attendu qu'une discussion sur la nécessité de la représentation de la MRC sur ce comité est lancée;

En conséquence, il est proposé par M. Bruno Vézina et résolu unanimement que soit abolie la représentation de la MRC sur ce comité et qu'il soit demandé à l'organisme Bouge bien Bouffe bien, de transmettre les informations importantes par courriel à Mme Jessika Lacombe afin que cette dernière puisse continuer à informer la MRC de leurs activités.

Adopté

**11 SDERT**

**11.1 Nomination de M. Jacques Côté à la Table sectorielle Éducation**

**CM-2011-03-6203**

Il est proposé par M. Paul Vachon et résolu unanimement de nommer M. Jacques Côté à la Table sectorielle Éducation sur le conseil d'administration de la SDE région de Thetford (CLD).

Adopté

**12 Pacte rural**

**12.1 Association des riverains du Lac Bolduc – Adstock**



**CM-2011-03-6204**

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Pacte rural 2007-2014 recommandent l'acceptation du projet de l'Association des riverains du Lac Bolduc d'Adstock relativement à la réalisation de l'aménagement d'une aire de jeux et de repos à la salle communautaire du lac Bolduc pour un montant demandé au Pacte rural de 2000\$ sur un coût total de 5473\$.

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Ghislain Hamel, préfet, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole pour un montant de 2000\$.

12.2 Municipalité de St-Joseph-de-Coleraine

**CM-2011-03-6205**

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Pacte rural 2007-2014 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine relativement à la réalisation de l'aménagement de module de jeux au parc des loisirs de Vimy et l'amélioration de la cour d'école de Ste-Bernadette pour un montant demandé au Pacte rural de 12 890.93\$ sur un coût total de 113 519.76\$.

Il est proposé par M. Paul Vachon et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Ghislain Hamel, préfet, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole pour un montant de 12 890.93\$.

12.3 Ville de Disraeli

**CM-2011-03-6206**

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Pacte rural 2007-2014 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité de la Ville de Disraeli relativement à la réalisation de RevitalisAction pour la mise en œuvre du projet d'animation socioéconomique de Disraeli pour un montant demandé au Pacte rural de 45 000\$ sur un coût total de 91 600\$.

Il est proposé par M. René Gosselin et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Ghislain Hamel, préfet, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole pour un montant de 45 000\$.

12.4 Municipalité de St-Fortunat

**CM-2011-03-6207**

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Pacte rural 2007-2014 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité de Saint-Fortunat relativement à la réalisation pour l'acquisition des équipements informatiques nécessaires à la connexion du Réseau Biblio pour un montant demandé au Pacte rural de 5 600\$ sur un coût total de 7 000\$.

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'accepter

ce projet dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Ghislain Hamel, préfet, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole pour un montant de 5 600\$.

## **13 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

### **13.1 Journée de la ruralité**

La Directrice générale remet à tous les maires présents une copie de l'invitation à la journée de la ruralité de la MRC des Appalaches qui se tiendra samedi le 12 mars de 9h à 15h à la salle l'Amicale de St-Jacques-de-Leeds. L'invitation s'adresse aux élus, aux directeurs municipaux, aux bénévoles des comités du Pacte rural, des comités famille et des comités de loisirs.

### **13.2 La grande randonnée**

La Directrice générale remet, au nom des agents ruraux, à tous les maires présents une copie à titre informatif de la grande randonnée qui s'est fait dans la MRC de Bellechasse. Cette activité vise à faire connaître aux citoyens tous les services qui se trouvent dans leur MRC. Cette activité est faite sous forme de kiosques qui se déplacent de municipalité en municipalité. Il s'agit d'une belle initiative mais pour le moment les élus préfèrent mettre leur priorité dans d'autres dossiers.

### **13.3 MRC de tous âges**

La Directrice générale remet à tous les maires présents une copie de l'invitation à la consultation intergénérationnelle qui a pour thème Appalaches, une MRC de tous les âges et qui se tiendra vendredi le 18 mars prochain au Club Aramis de Thetford Mines.

## **14 AFFAIRES NOUVELLES**

### **14.1 Semaine des adultes en formation – aide financière**

Attendu que dans la MRC des Appalaches il y a des adultes en formation continue des centres d'éducation des adultes l'Escale et Marius-Ouellet

Attendu que sous le thème Mille et une façon d'apprendre, la Semaine Québécoise des adultes en formation (SQAF) invite à tenir diverses activités qui visent à célébrer tous les efforts déployés pour maintenir la motivation, pour stimuler la persévérance vers la réussite d'un projet de vie;

Attendu que Mme Céline Landry, membre du comité organisateur des activités de la semaine québécoise des adultes en formation (SQAF)

sollicite financièrement notre aide afin de bonifier la programmation de cette semaine spéciale;

Attendu que la MRC des Appalaches ne dispose d'aucun budget pour ce genre d'activités;

En conséquence cette demande d'aide financière ne reçoit aucun appui.

#### **14.2 Renouvellement assurance MRC**

CM-2011-03-6208

Il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement de renouveler les assurances de la MRC pour l'année 2011 au coût de 6681.70\$

#### **14.3 Service incendie vs Gaz naturel**

Madame Bourque questionne les autres élus au sujet du gaz naturel qui passera sur leur territoire. Ayant assisté à une présentation du gaz naturel, il a été expliqué que le service incendie devra suivre une formation spécifique. Gaz métropolitain offre de donner la formation. Madame Bourque s'informe à savoir si d'autres municipalités ont l'intention de suivre cette formation.

#### **14.4 Souper des municipalités**

Le souper des municipalités se fera le 3 juin prochain dans la municipalité d'East-Broughton.

#### **14.5 Souper de cabane à sucre.**

Depuis quelques années il y a un souper de cabane à sucre. Les élus tiennent à renouveler ce souper. La directrice générale s'occupera de l'organisation de ce souper. Une invitation sera transmise aux élus sous peu.

### **15 PROCHAINE RENCONTRE**

La prochaine réunion des membres du Conseil des maires aura lieu le mercredi 13 avril 2011.

### **16 LEVÉE DE LA SÉANCE**

CM-2011-03-6209

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 22 h 00

Adopté

---

**GHISLAIN HAMEL**  
**PRÉFET**

---

**MARIE-EVE MERCIER**  
**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET**  
**SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

